



# POLISPORT POLIGNANO

ASSOCIAZIONE SPORTIVA

Via Giacinto, 8 - Tel./Fax 080.891.57.95  
70044 POLIGNANO A MARE (BA)

## REGLEMENT PARTICULIER POUR UNE EPREUVE

### **Article 1 – Organisation**

La Société **ASD POLISPORT POLIGNANO Cod. 14C1070** Via Giacinto n. 10 - 700044 **POLIGNANO A MARE** Tel. **3397295978** e-mail [micolapellegrini@tin.it](mailto:micolapellegrini@tin.it) organise le:

### **74^ TARGA CROCIFISSO – GIRO DI PUGLIA CHALLENGE**

Epreuve d'une journée inscrite au calendrier national FCI – classe **1.12**  
qui aura lieu le **22 septembre 2024**

La participation est réservée aux athlètes des catégories (à spécifier ) **UNDER 23 ed ELITE**  
pour équipes des Fédérations affiliées a la F.C.I. et U.C.I. selon les Règlements F.C.I.

- **Responsable de la Manifestation:**  
**NICOLA PELLEGRINI** - Téléphone **3397295978**;
- **Directeur de course professionnel responsable**  
**ASTEGGIANO LUCA** - Licence 558786D, Téléphone **3485903821**
- **Avec le directeur de course international :**  
**MESSUTI NICOLA** - Licence FCI 556338H, Téléphone **3386956599**.
- **Avec le directeur de course international :**  
**RAPITO DONATO** Licence FCI 206638Q, Téléphone **3899934999**;

### **Article 2 – Normes de participation**

- La course est sur invitation, l'inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'engagements qui doit parvenir à l'organisateur 20 jours avant la date de l'épreuve; elle est réservée aux équipes composées d'un minimum **4** au maximum **7** de coureurs selon les règlements FCI.
- L'équipe, 72 heures avant la course, doit confirmer les nommés du titulaires et les réserves.
- Pour l'éventuel indemnité de participation voir le bulletin officiel d'engagement.

### **Article 3 – Documents pour approbations**

La compétition se dispute sur le parcours indiqué dans les suivants documents joints:

- Itinéraire horaire;
- Profil de l'épreuve;
- Plan de l'épreuve;
- Plan, description et profil des 3 derniers km;
- Déclaration d'acceptation du Directeur de Course et Vice;
- Liste des hôpitaux situés à proximité du parcours;
- Description zone de ruetion voitures;
- Plan zone de départ et d'arrivée avec indication siège du Jury, contrôle Antidoping, secrétariat, salle de presse, direction organisation.

### **Article 4 - Permanence**

- La permanence de départ aura lieu à: **POLIGNANO A MARE** sede **Fianzneri.– Via Principe Amedeo**

e-mail: [nicola.pellegrini1963@gmail.com](mailto:nicola.pellegrini1963@gmail.com) - PEC: [polisportpolignano@pec.it](mailto:polisportpolignano@pec.it)



# POLISPORT POLIGNANO

ASSOCIAZIONE SPORTIVA

Via Giacinto, 8 - Tel./Fax 080.891.57.95  
70044 POLIGNANO A MARE (BA)

- Le secrétariat ouvrira à **08:00 le 22 septembre 2024**
- Les opérations de contrôle des licences se dérouleront le jour **22 septembre 2024** h à **8:30 h 11:00** à **POLIGNANO A MARE sede Finanziari – Via Principe Amedeo.**
- A l'arrivée la siège del la Directione et de la Jury seront à **POLIGNANO A MARE sede Finanziari – Via principe Amedeo**

## Article 5 – Réunion Technique

La réunion technique avec le Directeur de Course, le Jury, les Techniciens du cyclisme ou Dirigeant d'Equipe avec licence FCI et le représentant du S.T.F. (si présent) aura lieu de **22 septembre 2024** h à **11: 15 h** à **POLIGNANO A MARE sede Finanziari – Via Principe Amedeo**

## Article 6 Réunion de sécurité

La réunion technique avec le directeur de la course, le Jury College, les escortes-utists-service-biginning et la fin des Race-Raioinformations, etc. Il se tiendra à 11 h 50 le jour de la course à **POLIGNANO A MARE sede Finanziari – Via Principe Amedeo.**

## Article 7 – Contrôle de départ

- Les opérations de départ et la présentation des équipes le jour de la course débuteront à **12:15** jusqu'à **13:00.**
- **Le départ est fixé à 13:30** à la **Via Pompeo Sarnelli.**

## Article 8 – Radio Course

Tout véhicule autorisé à suivre la course doit être pourvu d'une signe distinctif et équipé de radio récepteur « Radio-Course ». - CANALE 33

## Article 9 – Assistance Technique Neutre

- Le service d'assistance mécanique des coureurs, sera effectué par **“Team FSA – Previtali”** au moyen de **3** voitures neutres dûment équipées.
- Après la course il ce n'est pas autorisé un service d'assistance mécanique à partir de moto.

## Article 10 – Ravitaillement

Le ravitaillement il est permis à partir de 30 km après le départ jusqu'à 20 km de l'arrivée, par des personnes à pied ou par des voitures en mouvement autorisés à suivre la course.

## Article 11 – Ecologie

En harmonie avec la campagne écologique récommandé par l'UCI et enfin ne pas se disperser le matériel résultant dans la nature, il fait appel au sens civique des participants afin de ne pas jeter de déchets en cours de route mais pour s'en débarrasser dans le contexte de la «Espace Verte» suivant la zone de ravitaillement comme indiqué par des signes appropriés et où entreprise responsable fournira la collection.

## Article 12 – Délai d'Arrivée

- Le temps maximum est fixé à 8% du temps du vainqueur.
- Le délai peut être augmenté du Jury en case de exceptionnelles, après consultation avec l'organisation.

## Article 13 – Prix



# POLISPORT POLIGNANO

ASSOCIAZIONE SPORTIVA

Via Giacinto, 8 - Tel./Fax 080.891.57.95  
70044 POLIGNANO A MARE (BA)

- Les prix, en espèces, seront payés selon les tableaux nationaux pour les 10 premiers classés. Les lots seront soumis aux dispositions fiscales en vigueur en Italie.
- Tout prix hors classement sera porté à la connaissance des athlètes avec un avis spécifique avant le début de l'épreuve.

Le paiement des prix sera effectué par l'ACCPI, qui organisera la subdivision des prix et le paiement du prix à l'athlète et / ou délégués des prix uniquement par virement bancaire.

## **Article 14 Classement du Tour des Pouilles**

En plus du classement individuel, le classement par points spécial est prévu, valable pour le classement final du Giro di Puglia, conformément au Règlement Spécial joint au présent document pour en faire partie intégrante. Pour la mission réelle, les athlètes devront conclure la scène

## **Article 15 – Contrôle Antidopage**

- Tout contrôle antidopage aura lieu conformément à la réglementation en vigueur de FCI/UCI et sera effectué à le siège social via P. Amedeo 41 – Polignano a Mare.
- De plus, cela peut aussi être fait un contrôle antidopage ordonné par les organes de l'Etat Italien conformément à la législation italienne en la matière.

## **Article 16 – Protocole**

Ils doivent se présenter à la cérémonie protocolaire les premiers 3 classés de l'épreuve, dans 10 minute après leur arrivée, dans la zone régulièrement rapportée.

## **Article 17 – Sanctions**

Les infractions appliquées seront celles prévus par le PUIS, ainsi que ceux prévus par le règlement de l'UCI.

## **Article 18 – Assistance Médicale**

- Sera assurée par minime 2 ambulance et au moins un médecin de course.
- En application de la Convention Etat - Régions du 05/08/2014, le Service Territorial des Urgences 118 a la compétence exclusive dans le domaine de la coordination et de la gestion des interventions territoriales d'aide sanitaire, ainsi que du transport des patients vers les structures du réseau hospitalier.

Les hôpitaux le long du parcours sont:

### **OSPEDALE / HOSPITAL**

**BRINDISI** (Ospedale di 1° livello) - S.S. 7 per Mesagne - distance plus courte du chemin Km. 38 (da Ceglie M.ca);

- Centralino / Tableau Tel. 0831 309111 - Pronto Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 537510.

**FRANCAVILLA FONTANA** (Ospedale di 2° livello) – Rue Madonna delle Grazie - distance plus courte du chemin Km. 15 (da Ceglie M.ca);

- Centralino / Tableau Tel. 0831 851111- Pronto Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 841410.

**OSTUNI** (Ospedale di 2° livello) – Rue Villafranca distance plus courte du chemin Km.9 da Ceglie Messapica;

- Centralino / Tableau Tel. 0831 3091 - Pronto Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 302590.

**MARTINA FRANCA** (Ospedale di 2° livello) – Rue S. Francesco di Paola - distance plus courte du chemin Km.0,500 da Martina Franca.

- Centralino / Tableau Tel. 08048351110.



# POLISPORT POLIGNANO

ASSOCIAZIONE SPORTIVA

Via Giacinto, 8 - Tel./Fax 080.891.57.95  
70044 POLIGNANO A MARE (BA)

## **POSTO DI PRIMO SOCCORSO / PREMIERS SOINS**

CEGLIE MESSAPICA – Largo Cappuccini- distance plus courte du chemin mt. 100 (da Rue Umberto I°);  
- Centralino / Tableau Tel. 0831 389111- Primo Soccorso / Premiers Soins Tel. 0831 376250

### **Article 19 – Passages a niveau**

Il n'y a pas de passages à niveau sur le parcours.

Toute situation de course sera tranchée par la réglementation FCI/UCI a cet propos.

### **Article 20 – Code de la Route – Responsabilité**

- Les coureurs participants et les chauffeurs de tous les véhicules officiellement accrédités après la course, sont tenus d'observer rigoureusement le Code de la Route ainsi que les dispositions de la Direction.
- Le Directeur de Course organisera le retrait des coureurs en retard jugés infranchissables et dépourvus de toute forme de protection et de sécurité tant par les organisateurs que par les forces de l'ordre après la course et sur le parcours.  
L'étendue du retard à considérer comme infranchissable et les modalités d'application de la règle seront définies dans les lignes générales entre le Directeur de Course, le Président du Jury et des Directeurs Sportifs, en application des dispositions permises dans l'autorisation de course et les ordonnances de suspension de circulation y afférentes.  
Le retrait de coureurs très en retard ordonné exclusivement par le Directeur de Course ou son adjoint ne doit être considéré que comme un acte de protection de la sécurité des coureurs eux-mêmes.  
Le Jury sera informé par écrit des mesures adoptées à cet égard à la fin du concours.
- Le Technicien cycliste suite à la course est le responsable des coureurs e des toutes personne de l'équipe communique a l'organisateur au moment de l'accréditation.
- La course sera précédée d'une voiture avec panneau <<INIZIO GARA CICLISTICA >> et une autre voiture ayant un panneau <<FINE GARA CICLISTICA>>.
- **En dehors de ces voitures, seules les règles générales du code de la route s'appliquent.**

### **Article 21 - Voiture en remorque :**

- Seules les voitures autorisées d'une hauteur maximale de 1,66;

### **Article 22 – Composition du Jury**

Le Jury est composé selon la spécification ci-jointe.

### **Article 23 - Dispositions des Autorités**

Le présent règlement pourra faire l'objet de toutes modifications et/ou variations du fait de dispositions ou dispositions des Pouvoirs Publics. Dans ce cas, l'organisation informera et rendra publics rapidement ces changements avec un communiqué de presse spécifique.

### **Article 24 – Dispositions Finale**

- La manifestation se déroule selon les dispositions réglementaires de l'UCI, celles de la FCI et les lois de l'Etat Italien.
- En cas de divergence entre le règlement en italien et celui de la langue, celui en italien est valable



# POLISPORT POLIGNANO

ASSOCIAZIONE SPORTIVA

Via Giacinto, 8 - Tel./Fax 080.891.57.95  
70044 POLIGNANO A MARE (BA)

Cachet et signature de la Société organisatrice

- Responsable
- Le Directeur de Course International
- Le Directeur Adjoint de Course Internationale
- Le Directeur Adjoint de Course Internationale

Assl Sportiva Dilettantistica  
"POLISPORT POLIGNANO"  
POLIGNANO A MARE

Luca Stepien  
Michela Pizzanti  
Domenico Ruffo